Sujet : **Sélection du personnel de mission d'Équipe NB – Jeux du Canada**
En vigueur : **8 juin 2004**
Révisions : **Le 1er octobre 2018**

1.0 Objet

1.1 La présente politique a pour objet d'établir le processus de sélection du personnel de mission d'Équipe NB pour les Jeux du Canada.

2.0 Application

2.1 Cette politique s'applique à toutes les personnes qui présentent leur candidature pour faire partie du personnel de mission d'Équipe NB.

3.0 Définitions

3.1 Les Jeux du Canada sont une compétition multisport biannuelles qui se déroule au Canada, alternant entre les Jeux d'hiver du Canada et les Jeux d'été du Canada, à laquelle participent l'ensemble des provinces et territoires du Canada. Les athlètes amateurs qui participent aux Jeux sont les meilleurs de chaque province et territoire.

3.2 Équipe NB comprend tous les athlètes, entraîneurs, gérants et membres du personnel de mission et du personnel de soutien qui voyagent avec l'équipe et qui reçoivent l'accréditation d'équipe officielle aux Jeux du Canada.

3.3 Le chef de mission et le chef de mission adjoint dirigent le personnel de mission d'Équipe NB et sont responsables de fournir l'orientation générale, un leadership et une expertise. Le chef de mission est le porte-parole principal d'Équipe NB aux Jeux et il est généralement choisi ou nommé longtemps avant le processus de sélection du personnel de mission.

3.4 Le personnel de mission joue un rôle important dans l'élaboration et l'exécution des projets et des tâches nécessaires jusqu'aux Jeux et tout au long de ceux-ci. Chaque membre du personnel de mission a la responsabilité d'administrer et de fournir des services aux athlètes, aux entraîneurs et aux gérants d'Équipe NB. Le personnel de mission d'Équipe NB se compose d'employés nommés et de bénévoles.

a) Les membres du personnel de mission nommé sont des experts dans leur domaine et ils jouent un rôle clé dans la préparation et la performance d'Équipe NB aux Jeux du Canada. Ils sont considérés comme des spécialistes dont le rôle principal consiste à gérer les plus petits détails de logistique avant, pendant et après les Jeux. Le personnel de mission nommé est la plupart du temps composé d'employés du gouvernement ou des principaux organismes partenaires qui assistent aux Jeux dans l'exercice de leurs fonctions ou dans le cadre d'un prêt de service temporaire.

b) Le personnel de mission bénévole est choisi au moyen d'un concours public. Le nombre de postes bénévoles nécessaires sera déterminé par le chef de mission et le chef de mission adjoint en tenant compte de la taille de la délégation du Nouveau-Brunswick, des besoins opérationnels particuliers et du budget de fonctionnement. Un équilibre approprié de représentation géographique et des deux sexes et les besoins linguistiques de l'équipe sont également des points à considérer pour la sélection.

Remarque : Les membres du personnel de mission ne sont pas rémunérés, mais leurs frais approuvés de déplacement, d'hébergement et de repas sont remboursés. Ils reçoivent également des vêtements d'Équipe NB et profitent d'autres avantages du personnel de mission.

4.0 Autorité habilitante

4.1 *Loi sur l'aide à la jeunesse*

5.0 Buts et principes

5.1 Principes de sélection

a) Le choix est axé, d'abord et avant tout, sur les compétences et l'expérience des candidats. La priorité est de choisir le personnel de mission le mieux qualifié pour travailler collectivement.

b) La possibilité de renforcer le leadership sportif en permettant aux personnes qualifiées de participer à une mission sera prise en compte.

c) La volonté et la capacité des membres de la mission de mettre à profit leur expérience des Jeux dans l'intérêt de la communauté sportive du Nouveau-Brunswick.

d) La nécessité de servir l'équipe dans les deux langues officielles.

e) La volonté de tenir compte de la représentation des genres et de la diversité régionale du Nouveau-Brunswick.

f) Un bon équilibre de vétérans et de recrues afin de renforcer les capacités pour les prochains Jeux.

g) Compatibilité globale.

6.0 Exigences et normes

6.1 La Direction du sport et des loisirs est responsable de la sélection et de la préparation du personnel de mission d'Équipe Nouveau-Brunswick pour les Jeux du Canada, notamment la sélection ou la nomination d'un chef de mission et d'un chef de mission adjoint, du personnel de mission nommé et du personnel de mission bénévole.

6.2 La Direction du sport et des loisirs est chargée d'établir un comité de sélection du personnel de mission pour les Jeux du Canada qui fera des recommandations relatives à l'ensemble du personnel de mission (y compris le personnel de mission nommé et le personnel de mission bénévole) au directeur de la Direction du sport et des loisirs par l'entremise du chef de mission et du chef de mission adjoint.

7.0 Lignes directrices et recommandations

7.1 Équipe de direction : la Direction du sport et des loisirs nomme l'équipe de direction d'Équipe NB, qui comprend un chef de mission et un ou deux chefs de mission adjoints.

a) **Étape 1** – La Direction du sport et des loisirs lance un appel de candidatures pour le poste de chef de mission. Pour ce faire, elle peut approcher des personnes connues, diffuser une annonce au sein du système sportif ou faire appel au grand public. Le recrutement d'un chef bénévole commencera au moins 24 mois avant les Jeux.

Remarque : La Direction conserve la possibilité de nommer un chef de mission parmi son personnel interne.

7.2 Personnel de mission bénévole :

a) **Étape 2** – L'équipe de direction prépare un appel de candidatures pour les postes de membres du personnel de mission bénévole. Elle peut procéder de plusieurs façons : publier un communiqué de presse dans toute la province, utiliser le site Web et les médias sociaux d'Équipe NB, passer une annonce dans les journaux de la province et transmettre des avis directement à tous les organismes sportifs, récréatifs et multisports provinciaux au Nouveau-Brunswick pour qu'ils les distribuent à leurs membres ou les publient sur leur site Web et dans les médias sociaux. L'appel de candidatures pour le personnel de mission bénévole sera publié avant chaque Jeux (de 16 à 20 mois avant) et restera ouvert pour un minimum de dix jours ouvrables.

b) **Étape 3** – Les candidatures reçues avant la date limite seront étudiées et classées par le comité de sélection du personnel de mission.

7.3 **Composition du comité de sélection du personnel de mission :** Le comité sera composé de trois à cinq membres, dont le chef de mission qui agira à titre de président du comité de sélection et un chef de mission adjoint, en plus d'une ou de plusieurs personnes parmi les suivantes : anciens membres du personnel de mission, athlètes d'Équipe NB (anciens ou actuels), gérants, entraîneurs ou principaux partenaires/intervenants (Sport NB, Entraîneur NB, Centre canadien multisport Atlantique, etc.)

7.4 **Processus de sélection :** La Direction du sport et des loisirs recevra et compilera les candidatures et accusera officiellement réception de chaque candidature. La Direction du sport et des loisirs fournira un soutien administratif au besoin.

a) Les candidatures reçues au plus tard à la date limite seront transmises aux membres du comité de sélection et seront étudiées et classées par chaque membre du comité.

b) Le comité de sélection recevra toute la documentation sur les candidatures et aura au moins 10 jours ouvrables pour étudier et présenter les classements individuels.

c) Le comité de sélection se réunira pour :

d) discuter du classement final;

e) déterminer si des entrevues sont nécessaires pour les candidats dont le classement est semblable;

f) préparer la liste de membres recommandés du personnel de mission.

g) La liste des candidats recommandés sera soumise à l'approbation du directeur de la Direction du sport et des loisirs.

Remarque : Les dépenses liées à la participation des membres du comité au processus de sélection du personnel de mission seront couvertes.

7.5 **Approbation et avis :**

a) **Étape 4 –** Une fois approuvés par le directeur de la Direction du sport et des loisirs, les candidats retenus seront informés de leur sélection au sein d'Équipe Nouveau-Brunswick. Immédiatement après que tous les membres du personnel de mission bénévole auront accepté leur offre, tous les autres candidats seront informés par écrit de la décision du comité de sélection.

Remarque : Un communiqué de presse sera publié pour annoncer l'identité des membres du personnel de mission.

8.0 Pour de plus amples renseignements: (506) 453-2928 – SR/SL@gnb.ca

Approuvé par : _____

Jeff LeBlanc
Directeur, Direction du sport et des loisirs